



Énergie, Mines et Ressources

Direction des ressources pétrolières et gazières

Ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources, gouvernement du Yukon

211, rue Main, bureau 300, Whitehorse (Yukon) Y1A 2B2

Tél. : 867-667-3427 • Téléc. : 867-393-6262 • Courriel : oilandgasdisposition@gov.yk.ca

AVIS DE CESSIION TOTALE OU PARTIELLE D'UNE SÛRETÉ ENREGISTRÉE

Également disponible en anglais

This form is available in English

A. TITRE D'ALIÉNATION

Remplir un avis pour chaque titre d'aliénation visé par la cession.

Type de titre d'aliénation	Numéro du titre d'aliénation
----------------------------	------------------------------

B. ENREGISTREMENT

Remplir un avis par numéro d'enregistrement.

Numéro d'enregistrement de l'avis de sûreté (ou d'un autre avis prévu par la loi) visé par la cession	<input type="checkbox"/> Cession totale <input type="checkbox"/> Cession partielle
---	---

C. CÉDANT

Nom complet du cédant

D. CESSIONNAIRE

Nom complet du cessionnaire

E. ADRESSE AUX FINS DE SIGNIFICATION DE LA PARTIE GARANTIE (CESSIONNAIRE)

Nom complet du mandataire de la partie garantie s'il diffère de celui indiqué à la **partie D**

Adresse		Ville ou village
Territoire/Province/État	Pays	Code postal
Téléphone	Télécopieur	Courriel

F. PIÈCES JOINTES

Les droits d'enregistrement de 50 \$ sont joints aux présentes.

G. SIGNATURE

Signature de la partie garantie (cessionnaire) ou de son mandataire	Date (AAAA/MM/JJ)
Nom (en lettres détachées)	Fonction

H. AVERTISSEMENT

En cas de contradiction ou de divergence entre le présent formulaire ou les lignes directrices, et une disposition de la *Loi sur le pétrole et le gaz* ou de ses règlements d'application, cette dernière a préséance.

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION Numéro de dossier à la Direction : _____ Enregistrement n° : _____ Reçu le : ____ / ____ / ____ à (heure) : _____ <small>AAAA MM JJ</small>	_____ Signature du chef de division Date : ____ / ____ / ____ <small>AAAA MM JJ</small>
--	--

Le présent avis prévu par la loi est délivré en conformité avec la *Loi sur le pétrole et le gaz* et le *Règlement sur les titres d'aliénation pétroliers et gaziers*. Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 29 de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée*.